

semble extrêmement clair mais à l'intention de ceux qui ne peuvent ou—à cause de leurs propres objectifs politiques plutôt puérils—ne veulent pas voir les avantages que comporte la mesure pour l'exploitation familiale, je veux exposer ces avantages.

A franchement parler, monsieur l'Orateur, j'ai malgré moi l'impression que le député d'Acadia et d'autres représentants conservateurs n'arrivent pas à prendre parti au sujet de la mesure, se demandant s'ils doivent l'appuyer dans l'intérêt évident de l'agriculteur, ou l'attaquer en raison de gains politiques qui pourraient en résulter pour eux. Tout en se montrant aussi sévère qu'il croyait politiquement utile de l'être, le député d'Acadia, comme je le montrerai plus tard, a lui-même mentionné dans son premier discours plusieurs façons avantageuses qu'ont les agriculteurs de sa propre région de recourir à la mesure législative à l'étude. Dans une tirade que je ne peux pas ne pas considérer comme basement partielle, il l'a décrite comme un nouvel exemple de l'attitude de millionnaires avec laquelle nos problèmes agricoles sont abordés. Dans son second discours, il a fait volte-face et a laissé entendre qu'il s'agit d'une sorte de solution communiste aux problèmes agricoles.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien que l'honorable député prenne parti. Dans son discours, il a affirmé que la mesure non seulement minerait l'indépendance de nos agriculteurs, mais aboutirait à une agriculture du genre communiste. Ce qui m'étonne dans cette attitude, c'est que je connais le député personnellement et qu'à l'extérieur de la Chambre, il est habituellement raisonnable et assez bien renseigné. En l'écoutant se lancer ici dans cette attaque contre une mesure législative qui, je le sais, sera très utile à tous les cultivateurs d'un bout à l'autre du pays, je n'ai pu m'empêcher de penser que parfois, le bla-bla-bla politique souffle plus fort en cette Chambre, à partir du pupitre de l'honorable député, que n'importe où dans le sud de l'Alberta.

La mesure réduira sensiblement le capital que le petit cultivateur doit investir pour se procurer l'outillage nécessaire. Il pourra cultiver sa terre plus efficacement et plus lucrativement, tout en immobilisant moins d'argent dans l'achat des machines que jamais dans le passé, s'il sait tirer parti de cette mesure législative et ne se laisse pas induire en erreur et confondre par la politiciannerie de certains honorables vis-à-vis.

J'ai retrouvé un peu le même ton dans les deux discours du député de Rosthern (M. Naserden). Il a critiqué la mesure, à l'étape de la résolution, mais comme on le voit au haut de la page 8252 du Hansard, il a affirmé qu'à

ses yeux, la mesure n'était pas sans valeur et plus loin, il a donné une liste des machines que cette mesure pourrait englober.

Par ailleurs, nous avons ensuite entendu le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) qui, bien sûr, est avocat et non pas cultivateur, et il ne faudrait probablement pas s'attendre à ce qu'il comprenne ces choses. Nous l'avons entendu dire que ce projet de loi était «tout à fait mal préparé, mal étudié et ne pouvait absolument pas apporter de solution aux problèmes agricoles».

Ensuite, nous avons entendu le député de Rosthern chanter une tout autre chanson. Il a décidé que la mesure serait inutile, qu'il ne valait pas la peine de voter sur cette question et que c'était une mesure «téméraire». Pour ma part, je suis prêt à laisser les cultivateurs de sa circonscription décider à quoi on peut accoler l'épithète de téméraire.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, certains députés ont posé des questions au sujet de cette mesure, sur sa mise en œuvre et sur ses résultats possibles; je veux maintenant répondre à ces questions et calmer toutes les inquiétudes véritables qu'on pourrait éprouver à son égard.

On me permettra de souligner encore une fois que l'objet premier de la mesure est d'aider le petit cultivateur à faire face aux nouveaux problèmes que pose l'agriculture moderne et surtout au coût croissant des machines dont il a besoin pour gagner convenablement sa vie. Le gouvernement fédéral, comme le savent fort bien les députés bien informés, n'a pas le pouvoir de régir les prix, sauf en temps de guerre. Nous ne pouvions donc pas tenter de régir directement les prix des machines agricoles, même si la chose aurait pu paraître souhaitable, ce que, j'en suis certain, la plupart des honorables députés contesteraient. A défaut de la régie des prix, cette mesure législative peut avoir un effet aussi bienfaisant sur le coût des machines agricoles, pour ce qui est des agriculteurs pris individuellement, que toute autre initiative que le gouvernement pourrait prendre.

Cette mesure législative a été élaborée d'après l'expérience des syndicats de machines agricoles qui fonctionnent en Grande-Bretagne. Elle vise à répondre aux besoins des agriculteurs canadiens, mais je pense qu'il vaut la peine de consigner au compte rendu certains points que fait ressortir une étude du fonctionnement et des avantages des syndicats de machines agricoles en Grande-Bretagne préparée par le département de l'économie agricole de l'Université de Reading (Angleterre).